Annexe aux comptes annuels E:

Participations et garanties

Commune de : Fétigny

Exercice: 2022

Bases:

- Loi sur les finances communales du 22 mars 2018
- Ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019
- Règlement des finances du 27 janvier 2021

Participations:

A l'actif du bilan : Montant des parts sociales

- SAIDEF: Fr. 22'200.--

- Banque Raiffeisen Broye Vully Lacs : Fr. 200.--

- FC Fétigny-Ménières Fr. 3'000.--

- Société coopérative Piscine-camping de Payerne : Fr. 5'450.--

- Société de tir de Fétigny : Fr. 3'000.--

- Société coopérative du Comptoir Broyard Fr. 1'000.--

Hors bilan: Montant de notre engagement

- Association du cycle d'orientation

des communes de la Broye : Fr. 1'184'365.00

- Association des communes pour l'organisation

médico-sociale dans le district de la Broye : Fr. 800'855.40

Garanties:

Néant